



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
Le mercredi 2 décembre 2009

Entrée en vigueur des nouveaux tarifs d'autobus le 1^{er} janvier 2010

Winnipeg (Manitoba) – La Régie des transports de Winnipeg a annoncé aujourd'hui ses nouveaux tarifs de 2010 qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier. La plupart des tarifs de l'année prochaine augmenteront de 5 cents par trajet. La Régie des transports utilisera le produit afin de compenser ses coûts de fonctionnement et d'entretien.

Le règlement de la ville de Winnipeg s'intitulant *Fees and Charges By-Law 196-2008* autorise le chef des finances à augmenter les frais et les tarifs des services municipaux, y compris les tarifs d'autobus, et ce, jusqu'à concurrence du taux d'inflation, arrondi à la hausse ou à la baisse pour faciliter le paiement. C'est la première année où cette nouvelle méthode de fixer les tarifs d'autobus est en vigueur.

Voici les nouveaux tarifs :

Tarifs		2010 Tarifs	2009 Tarifs
Plein tarif – autobus régulier	Comptant	2,35 \$	2,30 \$
	Billet	2,05 \$	2,00 \$
	Carte Max 5	18,25 \$	17,90 \$
	Supercarte	20,50 \$	20,00 \$
	Laissez-passer mensuel	74,00 \$	72,80 \$
Étudiant du postsecondaire	Laissez-passer mensuel	59,00 \$	58,30 \$
Tarif réduit	Comptant	1,85 \$	1,80 \$
	Billet	1,40 \$	1,38 \$
	Supercarte	14,00 \$	13,80 \$
	Laissez-passer mensuel	50,00 \$	49,20 \$
Tarif d'ainé	Comptant	1,85 \$	1,80 \$
	Billet	1,02 \$	1,00 \$
	Supercarte	10,25 \$	10,00 \$
	Laissez-passer mensuel	37,00 \$	36,40 \$
Handi-Transit	Comptant	2,35 \$	2,30 \$
	Billet	2,05 \$	2,00 \$
	Laissez-passer mensuel	74,00 \$	72,80 \$

Les billets d'autobus de 2009 seront acceptés (avec la différence en espèces) jusqu'au 31 mars 2010. Les laissez-passer et les billets (vendus en bande de 5 ou de 10) sont en vente dans plus de 140 commerces de détail répartis à travers Winnipeg.

Pour obtenir la liste complète des points de vente, reportez-vous au *Transit Guide* dans les *Pages jaunes* ou visitez www.winnipegtransit.com. Le site Web comporte aussi des renseignements sur le crédit d'impôt fédéral de 15 % offert aux usagers de laissez-passer hebdomadaires et mensuels. Les préposés et les préposées au service à la clientèle peuvent aussi vous renseigner à ce sujet au 311.

La Régie des transports de Winnipeg compte 535 autobus qui parcourent 25 millions de kilomètres par année. En 2008, 42,6 millions de personnes ont emprunté l'autobus.

-30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la ville de Winnipeg, au 986-6000, ou par courrier électronique, à MediaInquiry@winnipeg.ca